



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

COMITE TECHNIQUE

Procès-verbal de la réunion du 12 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 juin à 13 heures 30, le Comité technique s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan sous la présidence de **Madame Jeanne COUTIERE**, Maire de Maillères.

Outre la Présidente, étaient présents : (avec voix délibérative)

En qualité de représentants des élus :

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| . André LAFITTE, | Maire d'ORIST |
| . Rose-Marie ABRAHAM, | Maire de GARROSSE |
| . Gilles COUTURE, | Maire de GEAUNE |

En qualité de représentants du personnel :

- | | |
|-------------------------|--|
| . Bruno BALDASSINI, | Mairie de BELHADE (FO) |
| . Sandrine LE DE, | Mairie de CAZERES-SUR-L'ADOUR (FA-FPT) |
| . Christophe DARRIGADE, | Mairie de OEYRELUY (CFDT-Interco) |
| . Christian DESCHAMPS, | Mairie de LABOUHEYRE (CGT) |
| . Ludovic LAVOINE, | C.C. LANDES D'ARMAGNAC (CGT) |
| . Florence ALONSO, | SIVU RPI GARROSSE (CGT) |

Assistait également à la réunion : (sans voix délibérative)

- | | |
|------------------|---|
| . Laurent DUPUY, | Mairie de SAINT-ANDRE-DE-SEIGNANX (CGT) |
|------------------|---|

Etaient absents ou excusés :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Danielle BEROT,	Maire d'ESTIBEAUX
. Albert TONNEAU,	Maire de LINXE
. Marie-Pierre SENLECQUE,	Maire de LE SEN
. Anne-Marie DETOUILLOIN,	Maire de GOURBERA
. Christian HARAMBAT,	Maire de LIPOSTHEY

. Denise BALODIS,	Mairie de ST-JEAN-DE-MARSACQ (FO)
. Sophie MORA,	C.C. du Pays de VILLENEUVE (SUD)
. Alain DOMENGER,	Mairie d'AMOU (FA-FPT)
. Nicole MENGUY,	Mairie de CASTETS (CFDT-Interco)
. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Pierre ESTIENNE,	C.C. LANDES D'ARMAGNAC (CGT)

Autres participants :

. Annabelle EYMERY,	Service accompagnement des CT/CHSCT, Centre de gestion,
. Frédérique POUJAURANT,	Service juridique, Centre de gestion,
. Corine LEVY,	Service Comité technique, Centre de gestion,



I – Désignation du secrétaire adjoint de séance

Après avoir procédé à l'appel au titre des deux collèges, Madame **Jeanne COUTIERE** constate l'absence de quorum au titre du collège des représentants des collectivités.

Elle demande à l'assemblée si elle souhaite siéger en l'état afin d'émettre rapidement un avis sur les dossiers à l'ordre du jour, ou s'il faut arrêter une nouvelle date de réunion.

Les représentants du personnel refusent de siéger en l'absence de quorum au titre du collège des représentants des collectivités.

Cependant, il est décidé d'examiner les dossiers du RIFSEEP à l'ordre du jour présentés en 2^{ème} examen (conformément à l'article 30-1 du décret 85-565 relatif aux Comité techniques).

Le **syndicat FO** se porte candidat pour cette tâche.

II – Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application de principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique d'Etat et des agents de la Fonction Publique Territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'Etat ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent
- une répartition de tous les postes présents dans une collectivité par groupe de fonctions
- chaque collectivité, par le biais de son assemblée délibérante, délibère pour créer ses propres groupes de fonctions
- que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient

Dès le 1^{er} janvier 2016 sont concernés, en l'état actuel des textes :

- Pour les cadres d'emplois de catégorie A : les administrateurs, les attachés, les secrétaires de mairie et les conseillers socio-éducatifs.
- Pour les cadres d'emplois de catégorie B : les rédacteurs, les éducateurs des APS, les animateurs et les assistants socio-éducatifs.
- Pour les cadres d'emplois de catégorie C : les adjoints administratifs, les agents sociaux, les ATSEM, les opérateurs des APS, les adjoints d'animation.

La mise en place du RIFSEEP devra être soumise pour avis au Comité technique.



Dossiers soumis pour avis au Comité technique :

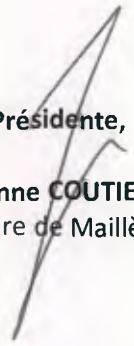
COLLECTIVITES	AVIS DES DEUX COLLEGES
Mairie de Begaar	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 contre : Avis défavorable à l'unanimité</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu</p>
Mairie de Bergouey	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 pour : Avis favorable</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 4 pour : Avis favorable</p>
Mairie de Campet-et-Lamolère	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 contre : Avis défavorable à l'unanimité</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu</p>
Mairie de Caupenne	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 pour : Avis favorable</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 4 pour : Avis favorable</p>
Mairie de Dumes	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 abstentions : Avis rendu</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 4 pour : Avis favorable à l'unanimité</p>
Mairie de Goos	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 3 contre – 3 abstentions : Avis défavorable</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu</p>
Mairie de Méés	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 contre : Avis défavorable à l'unanimité</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu</p>
Sivu de Mimbaste	<p><u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 contre : Avis défavorable à l'unanimité</p> <p><u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu</p>

CCAS de Peyrehorade	<u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 contre : Avis défavorable à l'unanimité <u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu
Mairie de Samadet	<u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 contre : Avis défavorable à l'unanimité <u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu
Mairie de Seyresse	<u>Collège des représentants du personnel :</u> 6 contre : Avis défavorable à l'unanimité <u>Collège des représentants des collectivités:</u> 1 pour – 1 contre -2 abstentions : Avis rendu

La séance est levée à 13 heures 50,

La Présidente,

Jeanne COUTIERE
Maire de Maillères



Le Secrétaire,

Annabelle EYMERY
Responsable accompagnement CT/CHSCT
Centre de gestion



Le Secrétaire-adjoint,

Bruno BLADASSINI
(FO)

